

Annexe III

RÈGLEMENT D'EXAMEN

BEP MÉTIERS DE L'HYGIÈNE, DE LA PROPRETÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT		SCOLAIRES (établissements publics et privés sous contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements publics)		SCOLAIRES (établissements privés hors contrat) APPRENTIS (CFA et sections d'apprentissage non habilités) FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE (établissements privés) ENSEIGNEMENT À DISTANCE CANDIDATS INDIVIDUELS	
NATURE DES ÉPREUVES	COEF.	MODE	DURÉE	MODE	DURÉE
Domaine professionnel					
EP1 : Techniques professionnelles	10 ⁽¹⁾	CCF *		ponctuelle pratique et écrite	7h30mm (+VSP ⁽¹⁾)
EP2 : Sciences appliquées- Prévention et traitement des biocontaminations	4	ponctuelle écrite	3 h	ponctuelle écrite	3 h
EP3 : Analyse d'une situation professionnelle	2	ponctuelle écrite	1 h 30 mm	ponctuelle écrite	1 h 30 mm
Domaines généraux					
EG1 : Français	4	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	2 h
EG2 : Mathématiques-sciences physiques	4	ponctuelle écrite	2 h	ponctuelle écrite	1 h
EG3 : Histoire-géographie	1	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h
EG4 : Langue vivante étrangère ⁽²⁾	1	ponctuelle écrite	1 h	ponctuelle écrite	1 h
EG5 : Éducation physique et sportive	1	CCF		ponctuelle	
Épreuves facultatives ⁽³⁾					
Éducation esthétique		CCF		ponctuelle écrite	1 h 30 mn
Langue vivante étrangère ⁽⁴⁾		ponctuelle orale	20 mn	ponctuelle orale	20 mn

*CCF : contrôle en cours de formation

(1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle-Orale : 20 mn ou écrite 30 mn sur décision du recteur ;

(2) ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur ;

(3) l'une des deux épreuves au choix du candidat. Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme.

(4) L'épreuve n'est organisée que s'il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent. Cette épreuve est précédée d'un temps égal de préparation.

A **nnexe V**

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Brevet d'études professionnelles BIOSERVICES dominante MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX (arrêté du 4 août 1989, modifié) Dernière session 2006	Brevet d'études professionnelles MÉTIERS DE L'HYGIÈNE, DE LA PROPRETÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT régé par l'arrêté du 29-7-2004 1 ^{re} session 2007
Domaines généraux	
EG1 : Français	EG1 : Français
EG2 : Mathématiques-sciences physiques	EG2 : Mathématiques-sciences physiques
EG3 : Histoire-géographie	EG3 : Histoire-géographie
EG4 : Langue vivante étrangère	EG4 : Langue vivante étrangère
EG5 : Education physique et sportive	EG5 : Éducation physique et sportive
Épreuve facultative	Épreuve facultative
Domaine professionnel	
EP1 : Techniques de bioservices	EP1 : Techniques professionnelles
EP2 : Sciences appliquées	EP2 : Sciences appliquées et prévention et traitement des biocontaminations
	EP3 : Analyse d'une situation professionnelle